

Van Ryckeghem, Charles Alexandre Moïse

Cote de référence	FR ANOM COL H 103
Code de communication	zone générique = FM, zone cote = H103/vanryckegh
Condamné en	1871
Envoyé en	Nouvelle-Calédonie
N° matricule	768

Informations

Commune de Paris

Communicabilité

Dossier communicable selon le Code du patrimoine (article L. 213-2).

Document complémentaire : le registre des matricules

